



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dangerosité du contenu internet du site « ripostelaique.com »

Question écrite n° 3804

Texte de la question

M. Thomas Portes alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le contenu internet du journal d'extrême-droite « Riposte Laïque ». Créé en 2007, le site « ripostelaique.com » se présente comme un « journal en ligne » réunissant « des patriotes de gauche et de droite qui n'acceptent pas l'islamisation de leur pays et le silence complice de la gauche et de la droite, devant ce péril mortel pour les valeurs ». Le contenu de ce site présente une dangerosité singulière, empli de sous-entendus incitant à la haine et à l'action violente. Dans un article nommé « Le désarmement des Français par Macron annonce une guerre civile très prochaine » publié le 25 novembre 2022, l'auteur dénonce la régulation et le contrôle de la détention d'armes. Il explique qu'il ne possède aucune arme interdite et se justifie : « De toute façon, on n'a pas le droit de les porter sur soi, alors ça ne sert à rien contre un gentil immigré qui va vous trancher la gorge au passage et continuer son chemin tranquillement, comme on le voit faire tous les jours ». Il ajoute qu'il « existe d'autres moyens de se protéger et de protéger sa famille et ses biens, les arcs et les arbalètes de combat ou de simple tir sur cible assez puissantes dont on peut alourdir les flèches et carreaux et augmenter la puissance de détente. Également, pour des combats très rapprochés, des fusils-harpons de pêche sous-marine. Ensuite, les plus malins pourront toujours donner cours à leur imagination... ». Il termine en affirmant que : « Cette guerre civile contre des ennemis de la France de l'intérieur et de l'extérieur débordera très vite et deviendra européenne. Elle mettra l'Europe à feu et à sang. [...] Tout le monde le sait. Mais nos dirigeants n'en ont cure... ». Le 29 novembre 2022, était mis en ligne un article intitulé « Bientôt, viendra le temps de l'assassinat de responsables politiques ». L'auteur explique que la France se trouve dans une « situation d'avant-guerre civile » dans laquelle « les patriotes seront contraints de réagir ». Il remet en cause la dissolution du groupuscule Génération Identitaire et termine en déclarant que « Les prochaines élections présidentielles et législatives auront lieu dans 5 ans ! La France a le temps de crever 100 fois !... Et de devenir le premier califat d'Europe. Sauf si... ». Le 14 novembre 2022, le site a mis en ligne trois articles visant expressément la troisième adjointe au Maire de la ville de Callac, engagée en faveur de l'accueil de réfugiés. Afin de lui nuire, ces articles ont remis en cause son travail d'enseignante et divulgué des faits calomnieux et diffamatoires relavant de sa vie privée, dont certains relèvent du secret médical. Ces articles interviennent dans un contexte de déferlement d'actions violentes de mouvances d'extrême droite dans la ville de Callac suite à un projet dit « Horizon », porté par la mairie et le Fonds de dotation « Merci ». Selon ce dernier, le projet consiste « à rénover ou construire un village avec des personnes réfugiées et non-réfugiées qui, grâce à leurs savoir-faire, participeront au développement d'activités économiques, sociales et culturelles, répondant aux besoins d'un territoire ». La municipalité a été menacée de mort et des messages haineux à caractères racistes ont été adressés au fond de dotation. La Riposte Laïque relaie par ailleurs les manifestations agressives contre ce projet. Selon le journal Libération, ce site atteignait en 2021 une audience de trois millions de pages vues par mois. Il lui demande d'utiliser tous les leviers nécessaires pour faire cesser les publications hostiles de ce site xénophobe et raciste.

Texte de la réponse

Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a demandé à ses services d'instruire les éléments portés à sa connaissance, afin de vérifier notamment le caractère pénalement répréhensible des propos diffusés. Si tel est le cas, outre un signalement à la justice, il examinera les autres leviers juridiques mobilisables car les agissements et les discours qui incitent à la haine, à la discrimination et à la violence sont inacceptables dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Portes](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3804

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 5947

Réponse publiée au JO le : [11 avril 2023](#), page 3366